

Conseil Municipal du 12 Septembre 2018

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes, Rapicault, Coignard, Drouineau, Ms Ledru, Cadaouen-Renou, Clément, Faucher.

Absents excusés :

Bruno Aim, procuration à Caroline Coignard

Christelle Désiles, procuration à Mélanie Rapicault

Stéphane Esnault, procuration à Maurice Buon

Maryline Gervais, procuration à Stéphane Ledru

Michel Lecomte, procuration à Didier Fouché

1. Prêt salle des fêtes à l'enseignant

Monsieur Hawes, directeur de l'école a déposé en mairie le 7 septembre un courrier de demande de prêt de la salle des fêtes pour les activités sportives des enfants, à raison de deux matinées par semaine. Il utilise déjà la salle de motricité de l'école en demi classe les jeudis et vendredis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de prêter la salle des fêtes le mardi matin à l'enseignant. Il est demandé à l'enseignant, dans la mesure du possible, de n'utiliser la salle qu'en cas de mauvais temps. Lorsqu'il fait beau, cette activité pourrait être dispensée dans la cour de récréation.

La salle devra être rendue propre, lumière et chauffage coupés.

Les élus rencontreront l'enseignant pour faire le point avec lui sur le prêt de la salle des fêtes.

2. Taxe d'aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive

Suite au courrier de la Préfecture en date du 30/08/2018, le Conseil Municipal a jusqu'au 30 novembre 2018 pour délibérer sur l'augmentation éventuelle de ces taxes. Pour rappel, la TA a été instaurée en 2014 à Soultré. Elle est de 1% pour le secteur campagne et de 2% pour le secteur bourg.

Le Conseil décide de reporter la décision d'augmenter ou non la taxe d'aménagement au prochain conseil.

3. Assurance des barnums

Suite à la demande d'extension de garantie pour assurer le barnum de la commune, Groupama propose un surcoût de 80€ par an pour cette extension. Le Conseil Municipal décide d'assurer le barnum de la commune.

Quant à la location du barnum aux particuliers, la réponse de l'assurance est « c'est le preneur qui doit garantir le barnum dans la mesure où il en a la responsabilité ». Le Conseil Municipal décide de ne pas louer le barnum aux particuliers.

Enfin, le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer le barnum qui a été détruit pendant les intempéries.

4. PLUI

Le PLUI est en cours d'élaboration et plusieurs réunions sont prévues. Tout d'abord, des rencontres avec les communes sont prévues avec le cabinet CITADIA pour le zonage du règlement du PLUI. Ces rencontres auront lieu **du 22 au 26 octobre et le mardi 30 octobre** sur des créneaux tout au long de la journée.

Au vu des disponibilités de chacun, Monsieur le maire va voir s'il serait possible de reculer la rencontre pour Soultré au mois de novembre.

Le lundi 8 octobre, le Pays du Mans qui élabore le SCoT, propose une journée sur la trame verte (voies douces) et bleue (eaux). La matinée sera consacrée à la présentation du guide et aux outils de mise en œuvre sur les questions de zones humides. L'après-midi se déroulera la deuxième randoSCoT trame verte et bleue qui abordera deux cas concrets d'actions de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue.

Stéphane Ledru et Catherine Drouineau se propose de se rendre à ces réunions.

Enfin, quatre réunions de COPIL sont prévues jusqu'à la fin de l'année :

- Mardi 30 octobre à 17h à St Michel : Validation du règlement
- Mercredi 7 novembre à 17h à Nuillé : POA/PLH
- Lundi 19 novembre à 17h à Bouloire : Règlement U/AU
- Mardi 4 décembre à 17h à Savigné l'Evêque : Règlement A/N

5. Attribution d'une subvention pour l'installation d'un panneau électronique au camp d'Auvours.

Le Conseil Municipal estime que cette dépense représenterait une charge supplémentaire pour la commune et ne souhaite pas participer financièrement à ce projet. Le Conseil s'est étonné que l'Etat ne finance pas ce type d'équipement pour le Camp d'Auvours et considère que la municipalité n'a pas à se substituer à l'Etat.

6. Réunion Delta T Conseils :

Dans le cadre du Contrat de Ruralité, Catherine Drouineau a rencontré un représentant de l'entreprise Delta T Conseils le 31 août pour qu'il propose une étude de faisabilité en vue de passer d'une énergie fuel à une énergie bois en granules pour certains bâtiments communaux.

A l'école bleue, il n'y aurait pas de possibilité de stockage, les réseaux étant refaits et une régulation ayant été posée, ce bâtiment ne représente pas une urgence en matière d'économies d'énergie.

A l'école verte, il a été remarqué des défauts d'isolation. Il faudrait baisser la hauteur sous plafond, les radiateurs sont emboués. De plus, la chaufferie n'est pas tout à fait conforme et n'est pas accessible de l'école.

Si des travaux sont à envisager, la priorité serait à donner à l'école verte et au logement communal du 17 grande rue.

7. Passage du jury Villages Fleuris

Le 11 septembre, quatre personnes de la commission Villages Fleuris ont visité le bourg avec Monsieur le Maire et Denis Clément. Ils ont trouvé beaucoup de qualités à l'aménagement paysager (vivaces, jardin des enfants, parc du Brusson, etc). Ils se sont entretenus avec les élus sur l'histoire du village, sa philosophie et ses projets. Le fauchage raisonné a été évoqué pour le parc du lavoir. Une formation des agents serait à envisager.

8. Passage d'un cortège de voitures anciennes le 23 septembre

De 10 heures à 11 heures, une quarantaine de personnes avec 43 voitures d'avant-guerre et 8 motos feront une halte à Soultré. Les élus sont les bienvenus pour aider à recevoir les intervenants.

9. Commerce

La Commission recevra les porteurs de projets le lundi 24 septembre à partir de 18h.

10. CDC

Un bureau communautaire aura lieu lundi 17 septembre à Soultré. Les différents rapports d'activité seront présentés. L'attribution de compensation pour la fiscalité professionnelle unique sera de 64 123€ pour Soultré en 2018. Le marché Petite Enfance sera attribué. En 2018, la fibre sera installée à Tresson, Maisoncelles et Saint-Célerin.

11. Travaux au Brusson

La MFR arrive lundi sur le site pour tailler la haie, couper du saule. Les pieux seront installés mardi par Jérôme, l'employé communal. Ensuite, les saules seront installés et tressés, la terre sera remblayée et le 20 octobre, une journée citoyenne sera organisée pour l'aménagement de la berge.

Fin du Conseil : 22h45